

◎債務救済措置に関する日本国政府と象牙海岸共和国政府との間の交換公文

(略称) 象牙海岸との債務救済措置取極

平成 七年 三月二十七日 アビジャンで
平成 七年 三月二十七日 効力発生
平成 七年 七月 十九日 告示

(外務省告示第四二八号)

目 次

日本側書簡	九四五
1 債務救済措置	九四五
2 繰延債務の額	九四五
3 債務繰延べの条件	九四八
4 債務の支払	九四八
5 協議	九四八
付表一 繰延債務の内訳	九五〇
付表二 繰延債務の内訳	九五〇
付表三 繰延債務の内訳	九五〇
付表四 繰延債務の内訳	九五〇
付表五 繰延債務の内訳	九五二
付表六 繰延債務の内訳	九五三
付表七 繰延債務の内訳	九五四

付表八 繰延債務の内訳	九五五
付表九 4 にいう債務の内訳	九五六
附属書一	九五七
附属書二	九五八
象牙海岸側書簡	九五九

(債務救済措置に関する日本国政府と象牙海岸共和国政府との間の交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本官は、千九百九十四年三月二十二日及び二十三日にバリで開催された象牙海岸共和国政府の代表者と関係債権諸国政府の代表者との間の協議において到達した結論に基づき日本国政府の代表者と象牙海岸共和国政府の代表者との間で行われた最近の交渉に言及する光栄を有します。本官は、更に、前記の交渉において到達した次の了解を確認する光栄を有します。

債務救済措置

繰延債務の額

1 債務繰延方式による債務救済措置が、海外経済協力基金(以下「基金」という。)により、日本国において施行されている関係法令に従ってとられることになる。

2 (1) 繰延べの対象となる債務(以下「繰延債務」という。)の総額は、二十四億五千七十六万九千七百七十八円(二、四五〇、七六九、七七八円)になる。繰延債務は、象牙海岸共和国政府が基金に対して負う次の債務であってこの書簡の付表に掲げるものから成る。

(a) 過去に繰り延べられなかった債務に関し、

(i) 千九百九十四年二月二十八日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び契約上の利子並びにそれらの遅延利子であって千九百九十四年二月二十八日以前に生じたもの(それらの内訳は、この書簡の付表一に掲げられる。)

(ii) 千九百九十四年三月一日から千九百九十五年三月三十一日までの間(両期日を含む。)に弁済期限の到来したか又は到来する元本及び契約上の利子(それらの内訳は、この書簡の付表二に掲げられ

象牙海岸との債務救済措置取極

(Note japonaise)

Abidjan, le 27 mars 1995

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la négociation récemment tenue entre les représentants du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire sur la base de la conclusion des consultations qui ont eu lieu à Paris le 22 et 23 mars 1994 entre les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers intéressés. J'ai également l'honneur de confirmer l'entente intervenue à l'issue de ladite négociation sur ce qui suit:

1. La mesure d'allègement de dette sous la forme de la consolidation s'appliquera dans le cadre des lois et règlements y relatifs en vigueur au Japon par le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer (ci-après dénommé "le Fonds").

2. (1) Le montant total des dettes qui font l'objet de consolidation (ci-après dénommées "les Dettes consolidées") s'élève à deux milliard quatre cent cinquante millions sept cent soixante-neuf mille sept cent soixante-dix-huit yens (¥2.450.769.778). Les Dettes consolidées se composent des dettes mentionnées ci-après dues par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire remboursables au Fonds. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste annexée à cette Note.

(a) Parmi les dettes non consolidées dans le passé:

(1) le principal et l'intérêt suivant le contrat non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant la date du 28 février 1994, et leur intérêt de retard à la date du 28 février 1994. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 1 annexée ci-après;

(1.1) le principal et l'intérêt suivant le contrat dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1^{er} mars 1994 et le 31 mars 1995 (Y compris ces

象牙海岸との債務救済措置取極

る。

④ 千九百九十五年四月一日から千九百九十六年三月三十一日までの間（両期日を含む。）に弁済期限の到来する元本及び契約上の利子（それらの内訳は、この書簡の付表三に掲げられる。）（ただし、国際通貨基金（以下「IMF」という。）の理事会が、拡大構造調整措置（以下「ESAF」という。）に基づく象牙海岸共和国政府とIMFとの間の第二次取極を千九百九十五年五月三十一日（以下「承認の期限I」という。）までに承認し、かつ、関係債権諸国が千九百九十四年三月二十三日にバリーで象牙海岸共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者によって署名された合意議事録（以下「合意議事録」という。）に定める条件を象牙海岸共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

⑤ 千九百九十六年四月一日から千九百九十七年三月三十一日までの間（両期日を含む。）に弁済期限の到来する元本及び契約上の利子（それらの内訳は、この書簡の付表四に掲げられる。）（ただし、IMFの理事会が、ESAFに基づく象牙海岸共和国政府とIMFとの間の第三次取極を千九百九十六年五月三十一日（以下「承認の期限II」という。）までに承認し、かつ、関係債権諸国が合意議事録に定める条件を象牙海岸共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

(b) 千九百八十九年二月二十八日、千九百九十年十月十九日及び千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、

(i) 千九百九十四年二月二十八日以前に弁済期限の到来した未払の繰延利子及びその遅延利子であつて千九百九十四年二月二十八日以前に生じたもの（それらの内訳は、この書簡の付表五に掲げられ

九四六

deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 2 annexée ci-après;

(iii) le principal et l'intérêt suivant le contrat dont l'échéance viendra entre le 1er avril 1995 et le 31 mars 1996 (y compris ces deux dates), à condition que le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (ci-après dénommé "le FMI") ait approuvé avant le 31 mai 1995 (ci-après dénommée "l'échéance d'approbation I") un deuxième accord annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (ci-après dénommée "la FASR"), et que les pays créanciers participants déterminent que la République de Côte d'Ivoire ait satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé signé le 23 mars 1994 à Paris par les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers (ci-après dénommé "le Procès-verbal agréé"). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 3 annexée ci-après; et

(iv) le principal et l'intérêt suivant le contrat dont l'échéance viendra entre le 1er avril 1996 et le 31 mars 1997 (y compris ces deux dates), à condition que le Conseil du FMI ait approuvé avant le 31 mai 1996 (ci-après dénommée "l'échéance d'approbation II") un troisième accord annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la FASR, et que les pays créanciers participants déterminent que la République de Côte d'Ivoire ait satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 4 annexée ci-après.

(b) Parmi les dettes déjà consolidées auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1989, le 19 octobre 1990 et le 13 novembre 1992:

(i) l'intérêt de rééchelonnement non réglé dont l'échéance est venue sur ou avant la date du 28 février 1994, et leur intérêt de retard à

る。)

(iii) 千九百九十四年三月一日から千九百九十五年三月三十一日までの間(前期日を含む。)(iv)弁済期限の到来したか又は到来する元本及び繰延利子(それらの内訳は、この書簡の付表六に掲げられる。)

(iii) 千九百九十五年四月一日から千九百九十六年三月三十一日までの間(前期日を含む。)(iv)弁済期限の到来する元本及び繰延利子(それらの内訳は、この書簡の付表七に掲げられる。)。ただし、IMFの理事会が、ESAFに基づく象牙海岸共和国政府とIMFとの間の第二次取極を承認の期限Iまでに承認し、かつ、関係債権諸国が合意議事録に定める条件を象牙海岸共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

(iv) 千九百九十六年四月一日から千九百九十七年三月三十一日までの間(前期日を含む。)(v)弁済期限の到来する元本及び繰延利子(それらの内訳は、この書簡の付表八に掲げられる。)。ただし、IMFの理事会が、ESAFに基づく象牙海岸共和国政府とIMFとの間の第三次取極を承認の期限IIまでに承認し、かつ、関係債権諸国が合意議事録に定める条件を象牙海岸共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

(2) 承認の期限I及び承認の期限IIは、関係債権諸国政府の代表者の行う決定に従い日本政府及び象牙海岸共和国政府の関係当局の同意を得て修正することができる。

(3) (i)にいう総額及びこの書簡の付表は、象牙海岸共和国政府の関係当局及び基金が行う最終的照合の後、日本政府及び象牙海岸共和国政府の関係当局間の合意により修正されることがある。

象牙海岸との債務救済措置取極

la date du 28 février 1994. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 5 annexée ci-après;

(ii) Le principal et l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er mars 1994 et le 31 mars 1995 (Y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 6 annexée ci-après;

(iii) Le principal et l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance viendra entre le 1er avril 1995 et le 31 mars 1996 (Y compris ces deux dates), à condition que le Conseil du FMI ait approuvé avant l'échéance d'approbation I un deuxième accord annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la FASR, et que les pays créanciers participants déterminent que la République de Côte d'Ivoire ait satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 7 annexée ci-après; et

(iv) Le principal et l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance viendra entre le 1er avril 1996 et le 31 mars 1997 (Y compris ces deux dates), à condition que le Conseil du FMI ait approuvé avant l'échéance d'approbation II un troisième accord annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la FASR, et que les pays créanciers participants déterminent que la République de Côte d'Ivoire ait satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 8 annexée ci-après.

(2) Sur les échéances d'approbation I et II, des modifications pourraient être faites d'un commun accord entre les autorités intéressées des Gouvernements du Japon et du Côte d'Ivoire conformément aux décisions des représentants des gouvernements des pays créanciers intéressés.

(3) Sur le montant total mentionné à l'alinéa (1) ci-dessus ainsi que sur les listes annexées à cette Note, des modifications pourraient être faites d'un commun accord entre les autorités intéressées du Gouvernement du

債務繰延
べの条件

3 債務繰延べの条件は、象牙海岸共和国政府と基金との間で締結される債務繰延契約であつて、なかつなく次の原則を含むものにおいて規定される。

(1) 繰延債務の各々は、この書簡の附属書一に掲げる支払計画に従つて二千八年三月三十一日に始まる三十六回の半年賦払によつて支払われる。

(2) 繰延債務に対する利子率は、年四・二五パーセントとし、この書簡の付表一及び五に掲げる債務については、千九百九十四年三月一日から、この書簡の付表二、三、四、六、七及び八に掲げる債務については、それぞれの弁済期日から適用される。

4 この書簡の付表九に掲げる債務は、この書簡の附属書二に掲げる支払計画に従つて支払われる。その債務の額に対してこの書簡の付表九に掲げる弁済期日から利子が課され、その利子率は、3(2)にいう利子率と同等の率とする。

5 象牙海岸の債務（この取極が対象とする債務を含む。）の再編に關して象牙海岸共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者が新たな結論に到達した場合には、日本国政府と象牙海岸共和国政府との間でこの取極の継続又は修正について討議するための協議が行われる。

本官は、閣下が前記の了解を象牙海岸共和国政府に代わつて確認されれば幸いであります。

Japon et du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, après l'étude finale faite par les autorités intéressées du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds.

3. Les conditions de la consolidation des dettes seront définies dans l'accord de consolidation des dettes, qui contiendra, notamment, les principes mentionnés ci-après, conclu entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds:

(1) Chacune des Dettes consolidées sera payée en trente-six (36) semestralités dont la première sera payable le 31 mars 2008 en conformité avec le programme de remboursement démontré dans l'Annexe I attachée à cette Note.

(2) Le taux d'intérêt applicable aux Dettes consolidées sera de quatre virgule vingt-cinq pour cent (4,25%) par an. Ce taux sera applicable à partir du 1er mars 1994 pour les dettes mentionnées dans les listes 1 et 5 attachées à cette Note et à partir des dates de l'échéance respectives pour les dettes mentionnées dans les listes 2, 3, 4, 6, 7 et 8 attachées à cette Note.

4. Les dettes mentionnées dans la liste 9 attachée à cette Note ont dû être payées ou seront payées selon le programme de remboursement mentionné dans l'Annexe II attachée à cette Note. Sur le montant de ces dettes, l'intérêt, dont le taux est égal à celui mentionné au paragraphe 3 alinéa (2), sera imposé à partir de la date de l'échéance mentionnée dans la liste 9 attachée à cette Note.

5. Si les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers intéressés parviennent à une nouvelle conclusion sur la réorganisation des dettes ivoiriennes (y compris celles qui font l'objet du présent arrangement), des consultations seront tenues entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire afin de discuter sur la continuation ou la modification du présent arrangement.

J'ai également l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir confirmer, au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, l'entente ci-dessus mentionnée.

債務の支
払

協
議

本官は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。
千九百九十五年三月二十七日のアビジアンで

在象牙海岸共和国日本国臨時代理大使 川村裕

象牙海岸共和国

国防大臣兼外務大臣臨時代理 レオン・コナン・コフイー閣下

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence
d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Hiroshi Kawamura
Chargé d'Affaires a.i. du Japon
en République de Côte d'Ivoire

Son Excellence
Monsieur Léon Konan Koffi
Ministre de la Défense,
chargé de l'intérim du
Ministre des Affaires étrangères
de la République de Côte d'Ivoire

象牙海岸との債務救済措置取極

付表一

繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額 (注)
千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子並びにそれらの遅延利子	千九百九十三年 三月 二十日 千九百九十三年 九月 二十日	一三一、六七一、三八四円 二二五、四四五、九七〇円
計		四五七、一七、三五四円

(注) 前記のそれぞれの債務の額は、千九百九十四年二月二十八日以前に生じた遅延利子の額を含む。

付表二

繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十四年 三月 二十日 千九百九十四年 九月 二十日 千九百九十五年 三月 二十日	二二七、〇二、七七六円 二二五、五〇〇、四三八円 二二一、三四四、二〇五円
計		六四三、八六六、四一九円

Liste 1

Détails des dettes	Date d'échéance	*Somme (Yens)
Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982, et leur intérêt de retard	le 20 mars 1993 le 20 septembre 1993	231.671.384 225.445.970
Total		457.117.354

* (Note) Chaque somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 28 février 1994.

Liste 2

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	le 20 mars 1994 le 20 septembre 1994 le 20 mars 1995	217.021.776 215.500.438 211.344.205
Total		643.866.419

付表三

繰延債務
の内訳

付表四

繰延債務
の内訳

象牙海岸との債務救済措置取極

付表三			付表四		
債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額	債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十五年 九月二十日	二〇九、七二八、七六四円	千九百八十二年九月二十二日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十六年 九月二十日	二〇三、九五七、〇九〇円
	千九百九十六年 三月二十日	二〇六、〇五八、七三二円		千九百九十七年 三月二十日	一九九、九八九、〇六四円
計		四一五、七八七、四九六円	計		四〇三、九四六、一五四円

Liste 3

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	le 20 septembre 1995	209.728.764
	le 20 mars 1996	206.058.732
Total		415.787.496

Liste 4

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	le 20 septembre 1996	203.957.090
	le 20 mars 1997	199.989.064
Total		403.946.154

象牙海岸との債務救済措置取極

債 務 の 内 訳			弁 済 期 日	額 (注)
1 千九百八十九年一月二十八日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子及びその遅延利子	小	計	千九百九十三年 二月二十八日 千九百九十三年 八月三十一日 千九百九十四年 二月二十八日	六、二七五、五三八円 六、二四八、四六〇円 六、〇一九、七二九円
	小	計		一八、五四三、七二四円
2 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子及びその遅延利子	小	計	千九百九十三年 二月二十八日 千九百九十三年 八月三十一日 千九百九十四年 二月二十八日	一六、三三〇、五四三円 一六、二五〇、一一〇円 一五、六五五、二七一円
	小	計		四八、一二五、九三四円
3 千九百九十年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子及びその遅延利子	小	計	千九百九十三年 七月三十一日 千九百九十三年 九月三十日	四四、四八〇、一七六円 五、四〇四、〇一八円
	小	計		四九、八八四、一九四円
合 計		計		一一六、六五三、八五四円

(注) 前記のそれぞれの債務の額は、千九百九十四年二月二十八日以前に生じた遅延利子の額を含む。

Liste 5

Détails des dettes	Date d'échéance	*Somme (Yens)
1. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1989, et leur intérêt de retard	le 28 février 1993 le 31 août 1993 le 28 février 1994	6.275.538 6.248.460 6.019.729
sous-total		18.543.727
2. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990, et leur intérêt de retard	le 28 février 1993 le 31 août 1993 le 28 février 1994	16.320.543 16.250.120 15.655.271
sous-total		48.225.934
3. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992, et leur intérêt de retard	le 31 juillet 1993 le 30 Septembre 1993	44.480.176 5.404.018
sous-total		49.884.194
Total		116.653.855

* (Note) Chaque somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 28 février 1994.

付表六
繰延債務
の内訳

債務の内訳				弁済期日	額
1	千九百八十九年二月二十八日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び利子	小	計	千九百九十四年 八月三十一日	六、一一八、七九二円
				千九百九十五年 二月二十八日	四一、七二一、八四五円
					四七、八四〇、六三七円
2	千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	小	計	千九百九十四年 八月三十一日	一五、九二一、八九八円
				千九百九十五年 二月二十八日	一五、六五三、四四九円
					三一、五六六、三四七円
3	千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	小	計	千九百九十四年 三月三十一日	一五、八四三、〇六四円
				千九百九十五年 九月三十日	一五、九三〇、一四四円
				千九百九十五年 三月三十一日	一五、八四三、〇六四円
合	計				一二七、〇〇三、一一六円

Liste 6

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1989	le 31 août 1994 le 28 février 1995	6.118.792 41.721.845
sous-total		47.840.637
2. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 1994 le 28 février 1995	15.912.898 15.653.449
sous-total		31.566.347
3. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 31 mars 1994 le 30 septembre 1994 le 31 mars 1995	15.843.064 15.930.114 15.843.064
sous-total		47.616.242
Total		127.023.226

付表七
繰延債務
の内訳

象牙海岸との債務救済措置取極

付表七

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
1 千九百八十九年二月二十八日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十五年 八月三十一日 千九百九十六年 二月二十九日	四一、〇五二、八七一円 四〇、一三八、一五二円
小 計		八一、二九一、〇二三円
2 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	千九百九十五年 八月三十一日 千九百九十六年 二月二十九日	一五、九二一、八九八円 一五、七三九、九三二円
小 計		三一、六五一、八三〇円
3 千九百九十二年十一月十三日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	千九百九十五年 九月三十日 千九百九十六年 三月三十一日	一五、九三〇、一一四円 一五、九三〇、一一四円
小 計		三一、八六〇、二三八円
合 計		一四四、八〇四、〇八一円

Liste 7

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1989	le 31 août 1995 le 29 février 1996	41.052.871 40.238.152
sous-total		81.291.023
2. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 1995 le 29 février 1996	15.912.898 15.739.932
sous-total		31.652.830
3. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 30 septembre 1995 le 31 mars 1996	15.930.114 15.930.114
sous-total		31.860.228
Total		144.804.081

付表八
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳			弁 済 期 日	額
1 千九百八十九年二月二十八日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び利子	小	計	千九百九十六年 八月三十一日 千九百九十七年 二月二十八日	三九、五三、一九四円 三八、七〇八、四七四円
	小	計	千九百九十六年 八月三十一日 千九百九十七年 二月二十八日	七八、二二、六六八円 一五、九二、八九八円 一五、六五三、四四九円
2 千九百九十年十月十九日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく象牙海岸共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	小	計	千九百九十六年 九月三十日 千九百九十七年 三月三十一日	三一、五六六、三四七円 一五、九三〇、一一四円 一五、八四三、〇六四円
	小	計	千九百九十六年 九月三十日 千九百九十七年 三月三十一日	三一、七七三、一七八円 一四一、五七一、一九三円
合 計				

Liste 8

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 28 février 1989	le 31 août 1996 le 28 février 1997	39.523.194 38.708.474
sous-total		78.231.668
2. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 1996 le 28 février 1997	15.912.898 15.653.449
sous-total		31.566.347
3. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 30 septembre 1996 le 31 mars 1997	15.930.114 15.843.064
sous-total		31.773.178
Total		141.571.193

象牙海岸との債務救済措置取極

付表九

計	債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
	千九百九十年三月二十六日に日本国政府と象牙海岸共和国政府との間で交換された書簡に基づく口借款の供与についての象牙海岸共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき利子	千九百九十三年 九月 二十日	九七、九八八、九〇四円
			九七、九八八、九〇四円

Liste 9

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt payable conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 26 mars 1990	le 20 septembre 1993	97.998.904
Total		97.998.904

二千八百三月三十一日	〇・二九パーセント	二千八百九月三十日	〇・三六パーセント
二千九百三月三十一日	〇・四三パーセント	二千九百九月三十日	〇・五一パーセント
二千九百三月三十一日	〇・六〇パーセント	二千九百九月三十日	〇・六九パーセント
二千九百三月三十一日	〇・七八パーセント	二千九百九月三十日	〇・八八パーセント
二千九百三月三十一日	〇・九九パーセント	二千九百九月三十日	一・一〇パーセント
二千九百三月三十一日	一・一二パーセント	二千九百九月三十日	一・三四パーセント
二千九百三月三十一日	一・四七パーセント	二千九百九月三十日	一・六〇パーセント
二千九百三月三十一日	一・七四パーセント	二千九百九月三十日	一・八九パーセント
二千九百三月三十一日	二・〇五パーセント	二千九百九月三十日	二・二二パーセント
二千九百三月三十一日	二・三九パーセント	二千九百九月三十日	二・五七パーセント
二千九百三月三十一日	二・七六パーセント	二千九百九月三十日	二・九六パーセント
二千九百三月三十一日	三・一八パーセント	二千九百九月三十日	三・四〇パーセント
二千九百三月三十一日	三・六三パーセント	二千九百九月三十日	三・八七パーセント
二千九百三月三十一日	四・一三パーセント	二千九百九月三十日	四・四〇パーセント
二千九百三月三十一日	四・六八パーセント	二千九百九月三十日	四・九七パーセント
二千九百三月三十一日	五・二八パーセント	二千九百九月三十日	五・六二パーセント
二千九百三月三十一日	五・九五パーセント	二千九百九月三十日	六・三二パーセント
二千九百三月三十一日	六・六八パーセント	二千九百九月三十日	七・〇七パーセント

0,29 pour cent	au 31 mars	2008
0,36 pour cent	au 30 septembre	2008
0,43 pour cent	au 31 mars	2009
0,51 pour cent	au 30 septembre	2009
0,60 pour cent	au 31 mars	2010
0,69 pour cent	au 30 septembre	2010
0,78 pour cent	au 31 mars	2011
0,88 pour cent	au 30 septembre	2011
0,99 pour cent	au 31 mars	2012
1,10 pour cent	au 30 septembre	2012
1,22 pour cent	au 31 mars	2013
1,34 pour cent	au 30 septembre	2013
1,47 pour cent	au 31 mars	2014
1,60 pour cent	au 30 septembre	2014
1,74 pour cent	au 31 mars	2015
1,89 pour cent	au 30 septembre	2015
2,05 pour cent	au 31 mars	2016
2,22 pour cent	au 30 septembre	2016
2,39 pour cent	au 31 mars	2017
2,57 pour cent	au 30 septembre	2017
2,76 pour cent	au 31 mars	2018
2,96 pour cent	au 30 septembre	2018
3,18 pour cent	au 31 mars	2019
3,40 pour cent	au 30 septembre	2019
3,63 pour cent	au 31 mars	2020
3,87 pour cent	au 30 septembre	2020
4,13 pour cent	au 31 mars	2021
4,40 pour cent	au 30 septembre	2021
4,68 pour cent	au 31 mars	2022
4,97 pour cent	au 30 septembre	2022
5,28 pour cent	au 31 mars	2023
5,61 pour cent	au 30 septembre	2023
5,95 pour cent	au 31 mars	2024
6,31 pour cent	au 30 septembre	2024
6,68 pour cent	au 31 mars	2025
7,07 pour cent	au 30 septembre	2025

象牙海岸との債務救済措置取極

附属書二

附属書二

千九百九十四年九月三十日	十パーセント
千九百九十四年十二月三十一日	十パーセント
千九百九十五年三月三十一日	十パーセント
千九百九十五年六月三十日	十パーセント
千九百九十五年九月三十日	十パーセント
千九百九十五年十二月三十一日	十パーセント
千九百九十六年三月三十一日	十パーセント
千九百九十六年六月三十日	十パーセント
千九百九十六年九月三十日	十パーセント
千九百九十六年十二月三十一日	十パーセント

Annexe II

10 pour cent	au 30 septembre	1994
10 pour cent	au 31 décembre	1994
10 pour cent	au 31 mars	1995
10 pour cent	au 30 juin	1995
10 pour cent	au 30 septembre	1995
10 pour cent	au 31 décembre	1995
10 pour cent	au 31 mars	1996
10 pour cent	au 30 juin	1996
10 pour cent	au 30 septembre	1996
10 pour cent	au 31 décembre	1996

象牙海岸
側書簡

(象牙海岸側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本大臣は、本日付けの貴官の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、更に、貴官の書簡に述べられた了解を象牙海岸共和国政府に代わって確認する光栄を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに貴官に向かって敬意を表します。

千九百九十五年三月二十七日にアビジャンで

象牙海岸共和国

国防大臣兼外務大臣臨時代理 レオン・コナン・コフイー

在象牙海岸共和国日本国臨時代理大使 川村裕殿

(Note ivoirienne)

Abidjan, le 27 mars 1995

Monsieur le Chargé d'Affaires a.i.,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date de ce jour ainsi libellée.

"(Note japonaise)"

J'ai également l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, l'entente dont fait état votre Note.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer l'assurance de ma haute considération.

(Signé) Léon Konan Koffi
Ministre de la Défense,
chargé de l'intérim du
Ministre des Affaires étrangères
de la République de Côte d'Ivoire

Monsieur Hiroshi Kawamura
Chargé d'Affaires a.i. du Japon
en République de Côte d'Ivoire

(参考)

この取極は、我が国に対する象牙海岸の債務の元本及び利子のうち一定のものにつき、その返済を繰り延べることについての両政府の了解を確認したものである。